

Site Natura 2000 FR9101393

« Montagne de la Moure et causse d'Aumelas »

Bilan d'animation intermédiaire

2015 à 2017



Septembre 2018











Sommaire

١.	Préambule	2
2.	Mission d'animation du DOCOB	4
	I. Contrats et chartes	5
	2. Actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB	17
	3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB	
	4. Mise à jour du DOCOB	19
	5. Veille environnementale	
	6. Relations avec les services de l'Etat et les opérateurs Natura 2000	
	7. Suivi et études	
3.	Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB	23
	3.1 Bilan financier de l'animation et de la contractualisation	
	3.2 Bilan en temps passé	
	3.3 Points forts et points faibles	
	3.4 Mesures engagées	
	3.5 Evaluation de l'impact des mesures et de l'évolution du site	
4.	Bilan général de la mise en œuvre du DOCOB et perspectives	39

I. Préambule

Couvrant une superficie de **9 369 hectares**, le site Natura 2000 « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas » a été proposé comme site d'importance communautaire en 2002, au titre de la Directive Habitat, en raison de son importance pour la conservation des habitats et des espèces qu'il abrite.

Ce territoire est un territoire de garrigues situé entre les 3 bassins de vie que sont l'agglomération de Montpellier, le bassin de Thau et la vallée de l'Hérault. L'activité agricole, en particulier pastorale, les incendies, le défrichage et le caractère rural du site en font le plus grand territoire de garrigue non fragmenté du département de l'Hérault. Deux caractéristiques y sont retrouvées : la grande naturalité des paysages quasiment exempts d'équipements, et la prédominance des milieux ouverts (pelouses et faciès variés de garrigues). A noter également la présence de nombreuses mares méditerranéennes temporaires réparties sur l'ensemble du site.

Il se superpose partiellement à un autre site Natura 2000 désigné le 6 octobre 2016 : la Zone de Protection Spéciale « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » FR9112037.

Il communes sont concernées:

- Aumelas
- Cournonterral
- Montarnaud
- Montbazin
- Murviel les Montpellier
- Pignan
- Poussan
- Saint Pargoire
- Saint Paul et Valmalle
- Vendémian
- Villeveyrac

3 communautés de communes sont concernées :

- Montpellier Méditerranée Métropole
- Sète Agglopôle Méditerranée
- Communauté de communes Vallée de l'Hérault

❖ II habitats d'intérêt communautaire ont été recensés, dont 3 prioritaires:

Code Nat 2000	Intitulé	Note finale	Enjeu
3170-2	Mares temporaires méditerranéennes	10	Très fort
6420-4	Prés humides méditerranéens du Languedoc	8	Fort
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	7	Fort
8130-22	Eboulis calcaires mésoméditerranéens et supraméditerranéens à éléments moyens, du Midi	6	Modéré
5210-1	Juniperaies à Génévrier oxycèdre	6	Modéré
5210-3	Junipéraies à Génévrier rouge	6	Modéré
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	6	Modéré
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	5	Modéré
3140-1	Communautés à characées des eaux oligo- mésotrophes basiques	5	Modéré
3250-1	Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens	5	Modéré
3290-1	Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable	3	Faible



Mare temporaire méditerranéenne

Parcours substeppiques



9 espèces d'intérêt communautaire ont été recensées :

Code Nat 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note finale	Enjeu
1316	Murin de Capaccini	Myotis capaccinii	7	Fort
1310	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersi	6	Modéré
1307	Petit Murin	Myotis oxygnathus	6	Modéré
1303	Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	6	Modéré
1304	Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferumequinum	5	Modéré
1088	Grand Capricorne	Cerambyx cerdo	5	Modéré
1044	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	5	Modéré
1321	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	4	Faible
1083	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	4	Faible



Murin de Capaccini © Vincent Rufray



Minioptère de Schreibers © Blandine Carré



Petit Murin
© Raphaël Colombo

<u>Le document d'objectifs (DOCOB) du site « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas »</u>

A l'occasion du Comité de pilotage (COPIL) le 25 novembre 2014, le DOCOB est approuvé et M. Saintpierre, maire d'Aumelas, est élu président du COPIL.

Le DOCOB est approuvé par arrêté préfectoral le 26 février 2015.

La structure porteuse du DOCOB

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a porté l'élaboration du DOCOB. Elle est désormais chargée de l'animation de sa mise en œuvre. Deux personnes sont chargées de cette mission : Laure Béné, chef de projet et Mélina Choupin, technicienne (remplacée temporairement en 2016 par Fabienne Ribo). Thibault Roure, technicien SIG, apporte également sa contribution pour la réalisation de cartes ou d'analyses de surfaces.

Objet du présent document :

La structure animatrice est chargée d'établir un bilan intermédiaire au terme de 3 ans d'animation.

Le présent document constitue ce rapport. Il couvre la période d'animation depuis janvier 2015 jusqu'à mars 2018.

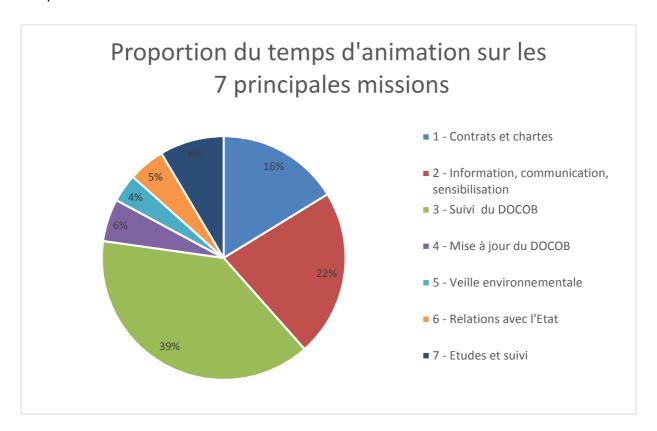
2. Mission d'animation du DOCOB

La Communauté de communes est financée à hauteur d'un temps complet de technicienne Natura 2000, d'un temps partiel de chef de projet Natura 2000 (environ 10% de son temps de travail). L'appui d'un technicien SIG est également financé depuis 2016.

L'animation d'un site Natura 2000 se décline en sept missions :

- Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB (contrats et chartes)
- Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB
- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB
- Mise à jour du DOCOB
- Veille environnementale
- Relations avec les services de l'Etat et les opérateurs Natura 2000
- Suivi et études
- I Durant ces premières années d'animation, la priorité a été donnée à la mise en place des processus de contractualisation, notamment auprès des éleveurs du territoire avec le déploiement du Programme Agro-Environnemental en 2014-2015. La signature des chartes a également été une mission prioritaire en début d'animation, notamment grâce à la dynamique impulsée par les partenaires des activités des sports de pleine nature et des chasseurs.
- 2 Les actions de **communication / de sensibilisation** se sont structurées au fil du temps avec l'élaboration d'un plan de communication début 2016, afin de définir des objectifs et les moyens de les atteindre. Un site internet a été créé dès 2014 ; des rendez-vous avec le grand public se sont mis en place progressivement avec le partenariat d'associations locales.
- 3 Le suivi de la **mise en œuvre du DOCOB** comprend le suivi des actions non contractuelles et les actions d'ordre administratif, telle que les demandes de subvention et de paiement, l'organisation des comités de pilotage, etc ... Ce volet peut être particulièrement chronophage selon la fréquence des demandes de subvention à réaliser.
- 4 La **mise à jour du DOCOB** a principalement consisté à mettre à jour le Formulaire Standard de Données (sorte de carte d'identité du site Natura 2000) ainsi qu'à réaliser les formalités administratives liées à la modification du contour du site, et à la création d'un site en Directive « Oiseaux », superposé.

- 5 La **veille environnementale** intègre l'appui aux communes concernant la bonne prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents d'urbanisme. L'appui aux porteurs de projets devant réaliser une évaluation des incidences demeure l'action la plus consommatrice de temps de ce volet.
- 6 Une rubrique est consacrée au temps de **relations avec les services de l'Etat**, notamment au travers des journées d'échanges départementale et régionale, ou des réunions de préparation de COPIL en début d'animation.
- 7 Enfin, le dernier volet comprend le temps réservé au **suivi des études et inventaires** complémentaires.



Les paragraphes suivant rendent compte des principales réalisations au sein de chaque mission. Le détail est disponible dans les rapports d'activités annuels.

I. Contrats et chartes

1.1 Les mesures agro-environnementales et climatiques (contrats agricoles)

Le PAEC (Programme Agro-Environnemental et Climatique) « Garrigues de l'Hérault » porte sur 95 communes et s'étend donc bien au-delà du site Natura 2000 « Montagne de le Moure et causse d'Aumelas ». Deux PAEC successifs ont été déposés sur la période concernée par le présent rapport.

[PAEC 2015]

A l'automne 2014, après un important travail de concertation et de rédaction, le PAEC « Garrigues de l'Hérault » a été déposé dans le cadre d'un appel à projet, par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, en tant qu'opérateur du PAEC (animateurs Natura 2000 associés en tant que partenaires). Le PAEC

déposé en 2015 et validé pour un an comprenait 35 mesures pour l'élevage et la vigne. L'objectif était de disposer d'un panel large de mesures permettant de répondre à la diversité des enjeux (biodiversité, eau, herbe).

[PAEC 2016-2017]

Suite à l'expérience de 2015, une liste réduite de MAEC de 16 mesures a été proposée dans le cadre du nouvel appel à projet 2016-2017. Déposé fin 2015, il a été validé pour 2 ans.

Les engagements

A partir de 2016, tous les éleveurs du site Natura 2000 ont été invités à des réunions de présentation des MAEC, organisées par la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

A noter que jusqu'en 2017, les 3 principaux éleveurs du site Natura 2000 « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas » étaient déjà engagés dans ce même type de mesures (débroussaillement/pâturage) au titre du risque incendie (dans le cadre d'un PAE-DFCI).

L'un d'entre eux a souhaité s'engager en 2016 (donc sur des surfaces différentes de celles déjà engagées dans le cadre de la DFCI).

Au printemps, un diagnostic éco-pastoral a été réalisé par la Chambre régionale de l'agriculture (SUAMME) et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), financé par l'éleveur ; après échanges, un contrat d'amélioration des pratiques pastorales a été formalisé sur une surface de 184 ha.

Deux autres éleveurs ont souhaité s'engager en 2017.

Au printemps 2017, un diagnostic éco-pastoral a été réalisé par la Chambre régionale de l'agriculture (SUAMME), financé par l'éleveur et l'animatrice Natura 2000 (pour la partie écologique); après échanges, deux contrats d'amélioration des pratiques pastorales ont été formalisés sur 194 ha.

L'éleveur déjà engagé en 2016 a souhaité engager de nouvelles surfaces (74 ha) en 2017, dans la continuité des mesures précédemment réalisées en DFCI.

Au total, ce sont donc 378 ha qui ont été engagés sur la période.

Type de mesures contractualisées

Mesures	Code du docob	Code MAEC	Surfaces concernées (ha)	Surfaces concernées (%)
Gestion pastorale (=optimisation du pâturage)	MR1	HE01	245.04	64.8
Gestion pastorale et maintien de l'ouverture complémentaire (= optimisation du pâturage + 2 débroussaillages sur les 5 ans du contrat)	MR2	HE02	25.75	6.8
Restauration / entretien de mares temporaires	MA1	PE1	2 unités	/
Maintien des surfaces en herbes	/	SHP	107.37	28.4
TOTAL	5		378.16 ha	100

Sur les 16 mesures proposées dans le PAEC (2016-2017), seules 4 ont été mises en œuvre sur le site Natura 2000 « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas », à savoir majoritairement (64.8 %) celle permettant l'amélioration des pratiques pastorales et l'entretien, voire l'ouverture des milieux (6.8 %). Ces chiffres reflètent l'enjeu majeur du site à savoir le maintien et l'amélioration des pratiques pastorales existantes, sans nécessairement besoin de travaux mécaniques supplémentaires.

Les mesures HE01 et HE02 visent très principalement l'habitat « parcours substeppiques » [code 6220].

Plus globalement, ces mesures sont également favorables au maintien des habitats de chasse pour les oiseaux du site « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » (créé officiellement en octobre 2016) qui est superposé. Par conséquent, la réalisation des mesures a intégré les enjeux des 2 sites Natura 2000.

Le DOCOB inclut des mesures d'amélioration des pratiques viticoles en lien avec la qualité de l'eau. Cependant, il n'a pas été possible de mener de front l'animation pour les éleveurs et les viticulteurs. L'analyse des enjeux a conduit à prioriser les actions en faveur de l'élevage, en ce début d'animation du DOCOB.

Bilan financier

Année	Nombre de contrats	Montant global sur 5 ans	Surfaces concernées (ha)
2016	1	75 062.31 €	184 ha
2017	2	76 829.65 €	194 ha
TOTAL	3	151 891.96 €	378 ha

Effets et limites

Le montage de deux PAEC successifs a été très chronophage et a nécessité un travail important de rédaction et de relectures, ainsi que de multiples réunions avec l'ensemble des partenaires concernés, nombreux sur ce territoire PAEC qui comprend 95 communes.

Cela a permis aux acteurs de mieux se connaître, mais la lourdeur administrative du dispositif est contre-productive.

L'aboutissement de 3 contrats (I en 2015 et 2 en 2016) a néanmoins permis d'optimiser la gestion pastorale des milieux sur près de 378 ha, soit II % des parcours et landes utilisés par l'élevage extensif.

Les principaux freins à la contractualisation qui ont pu être constatés sont les suivants :

- le problème de **foncier** : certains éleveurs n'ont que des accords oraux pour pâturer sur les parcelles privées alors que pour s'engager dans une MAEC, on recommande vivement à l'éleveur de se doter d'accords écrits. Ceci garantit une certaine sécurité et stabilité de l'accès au foncier pendant la durée d'engagement de 5 ans.
- le **manque d'attractivité** financière de certaines mesures peu incitatrices (par exemple, le maintien voire la restauration des haies, qui sont pourtant primordiales pour le déplacement des espèces telles que les chauves-souris).
- les retards de paiement des aides constituent un dernier frein non-négligeable (les paiements MAEC 2015 ont été versés fin 2017). Les diagnostics n'étant plus financés, ils restent à la charge de

l'éleveur, ce qui peut également constituer un frein. A noter tout de même que les diagnostics écologiques ont été réalisés en régie par l'animatrice Natura 2000 et n'ont donc pas été facturés à l'éleveur mais financés par les fonds européens et français.

- La **complexité des démarches** administratives à réaliser peut également décourager certains, malgré l'appui que l'animateur peut apporter avec la Chambre d'Agriculture.

En termes de suivi, il n'a pas été possible en 2017 de faire le point sur le terrain avec les éleveurs et les partenaires technique (CEN et SUAMME). A noter qu'aucun financement de ces structures n'est prévu pour ce type de mission.

1.2 Les contrats non agricoles non forestiers (« ni-ni »)

Quatre contrats « ni-ni » ont été engagés sur la période concernée.

Contrats sur les mares temporaires

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc-Roussillon a monté un contrat sur les mares temporaires. Après avoir conventionné avec les propriétaires des parcelles accueillant des mares à enjeu, un contrat a ainsi été déposé lors de l'appel à projet de 2016.

Le contrat concerne trois propriétaires (les communes d'Aumelas, Saint-Paul-et-Valmalle et un propriétaire privé) de **mares temporaires** (code Natura 2000 [3170]) dont la conservation constitue un enjeu très fort du DOCOB.

Quatre mares au total sont concernées, sur les communes d'Aumelas, Saint-Paul-et-Valmalle et Murviel-les-Montpellier.

Il s'est agi de débroussailler les alentours et/ou d'empêcher l'accès des véhicules à moteur (blocs rocheux ou muret en pierres sèches), ainsi que de mettre en place des panneaux explicatifs.

Mare de l'Estagnol (Aumelas)

Mesures	Code du docob	Code de la mesure	Surface ou quantité
Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	A32324P	N24Pi	1 bloc rocheux
Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	A32326P	N26Pi	1 panneau 80*50 cm
TOTAL	2	2	/



Panneau de la mare de l'Estagnol (50/80 cm)

Mare de l'Estagnolet (Aumelas)

Mesures	Code du docob	Code de la mesure	Surface ou quantité
Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	A32324P	N24Pi	1 bloc rocheux
Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	A32326P	N26Pi	1 panneau 20*20 cm
TOTAL	2	2	/



Panneau explicatif

Mare de la Condamine (Saint-Paul-et-Valmalle)

Mesures	Code du docob	Code de la mesure	Surface ou quantité
Entretien des mares	A32309R	N09R	Pourtour de la mare sur une dizaine de mètres
Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	A32326P	N26Pi	1 panneau 20*20 cm
TOTAL	2	2	I



Septembre 2017 – travaux sur la mare de la Condamine



Panneau explicatif

Mare des Combes (Murviel-les-Montpelliers)

Mesures	Code du docob	Code de la mesure	Surface ou quantité
Entretien des mares	A32309R	N09R	Pourtour de la mare sur une dizaine de mètres
Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	A32326P	N26Pi	1 panneau 20*20 cm
Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	A32324P	N24Pi	1 muret en pierres sèches
TOTAL	3	3	/



Panneau explicatif et muret de protection

Mare de Sainton (Aumelas)



Une cinquième mare a fait l'objet d'une demande de contrat déposée en septembre 2017, par un propriétaire, en direct. Afin de préserver le caractère temporaire d'une mare patrimoniale, un point d'eau de substitution est projeté à proximité pour maintenir à point d'eau permanent à vocation cynégétique et ainsi concilier les usages.

Le contrat finance uniquement l'achat d'une bâche permettant l'étanchéité de la mare de substitution. Les travaux restent à la charge du bénéficiaire du contrat. Le propriétaire s'engage au respect d'un plan de gestion pour la mare patrimoniale (sans coût).

Mesures	Code du docob	Code de la mesure	Surface ou quantité
Entretien des mares (mare patrimoniale)	A32309R	N09R	350 m ²
Création ou rétablissement de mares (mare de substitution)	A32326P	N09Pi	500 m ²
TOTAL	2	2	850 m²

Contrat sur les milieux ouverts

Avec l'appui de la Fédération régionale des chasseurs, l'association des chasseurs et propriétaires de Murviel-les-Montpellier a déposé une demande de contrat en septembre 2017.



Il s'agit majoritairement de travaux de débroussaillage pour restaurer des milieux ouverts (5.23 ha), et ponctuellement de l'implantation d'un couvert favorable aux insectes et à toute la chaîne alimentaire qui en découle (1.3 ha).

Ces mesures ont vocation à restaurer des habitats de chasse pour les oiseaux (passereaux et rapaces patrimoniaux) et les chauves-souris (petit murin notamment, qui affectionne les milieux ouverts).

Mesures	Code du docob	Code de la mesure	Surface concernée en m²
Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	A32305R	N05R	52 300
Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site	A32323P	N23Pi	13 000
TOTAL	2	2	65 300 m²

Contrat pour la restauration d'un gîte à chauves-souris

La commune d'Aumelas, en tant que propriétaire du Mas de Terrus, a déposé une demande de contrat en juin 2017, pour restaurer une partie du mas en faveur des chauves-souris.



Il s'agit de restaurer une toiture, créer un plancher et mettre en place un porte avec une meurtrière.

Un panneau explicatif est également prévu.

Mesures	Code du docob	Code de la mesure	Surface concernée en m²
Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	A32326P	N26Pi	1 panneau 30*40 cm
Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site (Restauration de la toiture et aménagements)	A32323P	N23Pi	57.5 m²
TOTAL	2	2	/

Bilan financier

Contrats ni-ni	Type de bénéficiaire	Date de dépôt	Montant TTC	Avancement
4 mares temporaires	CEN	Sept 2016	8 200 €	Travaux en cours de finalisation
Restauration Terrus pour chiroptères	Commune	Juin 2017	16 100.4 €	Instruction DDTM en cours
I mare temporaire	Privé	Sept 2017	5 802.79 €	Subvention accordée, travaux à programmer
Maintien des milieux ouverts	Société de chasse	Sept 2017	27 294.62 €	Subvention accordée, travaux à programmer
			57 397.81 €	TOTAL

Effets et limites

L'animation concernant la mise en place de contrat « ni-ni » s'est, dans un premier temps, focalisé sur les mares temporaires.

Des contacts ont été pris dès 2015 par le CEN, avec quelques propriétaires concernés. Cette démarche a conduit à la mise en œuvre d'une gestion adaptée sur 4 mares. Seul ce contrat a été effectivement mis en œuvre à l'heure de l'écriture de ce rapport. Les autres sont en attente d'instruction.

→ Le principal inconvénient des contrats Natura 2000 réside dans la nécessité pour le bénéficiaire d'avancer les frais, ce qui est souvent rédhibitoire pour un portage en direct par un privé. Le fait que le CEN porte le projet au nom des propriétaires (ceci étant formalisé dans une convention) permet de s'affranchir de ce frein : avec ce montage, le CEN est bénéficiaire du contrat Natura 2000, c'est lui qui avance les frais.

En parallèle de ce premier contrat, un travail de hiérarchisation des mares a été conduit cette même année par le CEN, à double titre : prioriser les mares selon les enjeux écologiques / prioriser selon la facilité d'intervention (une mare sur laquelle les actions sont faciles et peu coûteuses sera prioritaire). Cette hiérarchisation doit permettre d'identifier les mares sur lesquelles il est le plus prioritaire de mettre en place un contrat de gestion N2000.

C'est suite à cette étude qu'un contrat a été proposé chez un propriétaire privé en 2017, sur le mas Sainton.

Certaines mesures ont un effet immédiat : c'est le cas des dispositifs de protection des mares, type bloc rocheux ou murets en pierre sèche. Ces aménagements empêchent efficacement le passage de véhicules motorisés.

Les autres mesures de type « débroussaillage » ont comme effet de redonner de la lumière aux mares et d'en stopper le comblement. Il est néanmoins délicat d'en juger l'efficacité : d'une part car aucun financement n'est prévu par N2000 pour suivre l'évolution des milieux et d'autre part parce que la reconquête des milieux par des espèces patrimoniales peut nécessiter plusieurs années.

Les délais d'instruction peuvent s'avérer extrêmement longs : pour exemple, le porteur du contrat sur le Mas de Terrus, déposé en juin 2017 auprès de la DDTM, a reçu la notification d'attribution de la subvention en août 2018. A noter que les devis déposés dans le cadre du contrat ne sont plus valides. Leur mise à jour par les entreprises peut générer une réévaluation à la hausse des coûts, laquelle ne sera pas intégrée dans la subvention et restera donc à la charge du porteur de projet.

1.3 Les contrats forestiers

Aucune animation n'a été réalisée pour encourager ce type de contrat sur le site Natura 2000, les enjeux sur la forêt de chêne vert étant modérés sur le site, ils n'ont pas été jugés prioritaires.

1.4 La charte Natura 2000

Avec le partenariat de la fédération régionale des Chasseurs, une charte « **activités cynégétiques** » mutualisée a été conçue en fusionnant les engagements des 4 sites Natura 2000 suivants :

- Gorges de l'Hérault
- Montagne de la Moure et causse d'Aumelas
- Hautes Garrigues du Montpelliérais
- Pic Saint Loup

Des réunions d'informations ont été organisées afin de faire connaître cet outil auprès des sociétés de chasse locales et s'est concrétisé par l'engagement de 3 structures en 2015, à l'occasion du salon « chasse, pêche et nature », le 6 juin 2015 :

- Le syndicat des chasseurs et propriétaires d'Aumelas ;
- la chasse privée du Mas de Sainton
- le syndicat des chasseurs et propriétaires de Murviel-les-Montpelliers

A l'occasion du comité de pilotage du 24 novembre 2015, les chasseurs et propriétaires de Cournonterral se sont également engagés dans la démarche en signant la charte.



Ce partenariat permet d'améliorer localement le travail de veille environnementale : remontée des informations sur les raves-party, les décharges sauvages, la localisation de mares ...

Le syndicat des chasseurs et propriétaires de Murviel-les-Montpelliers a également demandé une visite de terrain sur son territoire : accompagnés de Madame le Maire, cette sortie a été l'occasion d'aborder de manière concrète les enjeux de préservation du site Natura 2000.

La charte Natura 2000 a été signée sur le site Natura 2000 voisin « Gorges de l'Hérault » avec différentes **fédérations d'activité de pleine nature** en 2014 :

- le Groupement des APN de l'Hérault
- la Fédération départementale de randonnée pédestre
- la Fédération départementale de spéléologie
- la Fédération départementale de vol libre
- la Fédération départementale d'escalade

A cette date, le site « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas » n'était pas encore officiellement créé. Néanmoins, cette démarche réalisée sur le site voisin a permis de faire connaître la démarche Natura 2000 aux fédérations des APN, de créer du lien avec ces structures, et de leur transmettre les bonnes pratiques qui sont relativement semblables d'un site à l'autre.

Elle a également permis d'avoir une meilleure connaissance, souvent en amont, des projets de nouveaux équipements ou de manifestation. Cela a permis une meilleure anticipation et une prise en compte des enjeux Natura 2000 plus adéquate dans les aménagements ou manifestations sportives.

Les fédérations sportives (notamment spéléologie et randonnée pédestre) sont d'ailleurs assidues aux comités de pilotage du site Natura 2000 « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas » et donc au courant des actualités du site.

2. Actions d'information, communication, sensibilisation du DOCOB

L'objectif est de faire connaître Natura 2000, sensibiliser le grand public et les partenaires (y compris internes) aux enjeux du site, et plus globalement participer à la vie du réseau Natura 2000 aux travers d'échanges d'expérience.

Pour y répondre, les actions principales suivantes ont été mises en œuvre :

- **Réalisation d'un site internet** en 2014. Une formation de 3 jours, dispensée par l'ATEN (Ateliers Techniques des Espaces Naturels), a été suivie par l'animatrice Natura 2000 et une chargée de communication.

Un descriptif du site et de Natura 2000 en général a été réalisé.

22 « actualités » concernant le site ont été mises en ligne depuis la création du site web.



- Réalisation d'une lettre d'information bisannuelle (janvier 2015 – novembre 2016) Deux lettres d'informations ont été éditées sur la période.

	Lettre 2015	Lettre 2016
Nb d'exemplaires imprimés	29 000	16 550
Nb d'exemplaires distribués dans les boîtes aux lettres	27 000	15 800
Distribution dans les boîtes aux lettres	Communes de la CCVH et du site Natura 2000	Uniquement les communes du site Natura 2000
Coût de l'impression et diffusion	4 976.98 €	3 657.52 €



Afin de réduire les coûts, la diffusion a été réduite au seul périmètre Natura 2000 à partir de 2015. Les lettres sont régulièrement distribuées à l'occasion des COPILS, stands, ...

A noter que la conception et la mise en page de ces lettres d'information sont internalisées avec une implication forte du service « communication » de la CCVH.

- Programme d'animations pour le grand public

Depuis 2014, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, sur l'intégralité du périmètre de la CCVH (donc indépendamment des limites des sites Natura 2000), a mis en œuvre un programme d'animations auprès du grand public sur la biodiversité, sur fonds CCVH. Bien qu'aucune des animations n'ait eu lieu sur une commune du site Natura 2000, ce cycle d'animations contribue malgré tout à la sensibilisation des habitants du territoire intercommunal.

En 2016 et 2017, la LPO s'est vu confier un programme d'animations spécifiquement dédié aux sites Natura 2000, dont les évènements sont listés ci-après.

Date	Lieu	Thématique	Nombre de participants
16/04/2016	Pignan	Fréquence grenouille : les mares temporaires et leurs habitants	9 personnes
08/10/2016	Poussan	Jour de la nuit : les chauves- souris	23 personnes
16/11/2016	Cournonterral	Expédition sur le Coulazou	20 personnes
25/10/2017	Saint Paul et Valmalle	Exploration en milieu steppique	7 personnes
31/10/2017	Saint Pargoire	Les chauves-souris de la Moure	20 personnes

- **Elaboration d'un plan de communication** en 2015-2016 afin de définir des publics-cibles, des messages et les moyens pour les diffuser. Un appui important du service « communication » interne de la CCVH a été engagé dans cette mission.
- Pose de **panneau de sensibilisation** à l'entrée du principal aven utilisé par les spéléologues : **l'Aven Salvat** à Aumelas.



3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB

3.1 Suivi des conventions

Cette mission comprend l'élaboration et le suivi des conventions, que ce soit avec les partenaires techniques (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Groupement des Chiroptères de Languedoc Roussillon, Conservatoire des Espaces Naturels, Conservatoire Botanique National) ou les autres intercommunalités concernées par le site Natura 2000.

Ce travail sur les conventions a été plus important en 2014 et 2015. Il a pris fin en 2016 :

- → avec les partenaires techniques, la nécessaire mise en concurrence nous a amené à ne pas reconduire les conventions afin que nos besoins fassent l'objet d'un marché public.
- → avec les partenaires intercommunaux, le financement à 100 % de Natura 2000 n'appelant plus d'autofinancement de la part des collectivités, le conventionnement n'a pas été reconduit. Le partenariat technique avec les intercommunalités reste quand même d'actualité.

3.2 Suivi administratif et financier

Le suivi administratif et financier consiste à établir les demandes de subvention et de paiement pour l'animation du DOCOB. En 2015, ce volet a été particulièrement chronophage, en raison du dépôt de trois demandes de subvention et autant de demandes de paiement.

En fin de chaque année, un rapport d'activité est soumis au comité de pilotage (COPIL) ainsi qu'une programmation financière pour l'année suivante.

Enfin, il s'agit d'assurer le secrétariat du COPIL (courrier d'invitation, organisation des réunions annuelles, préparation du diaporama).

3.3 Tableau de bord SUDOCO

SUDOCO (pour SUivi des DOCObs) est une application en ligne développée par les Ateliers Techniques des Espaces Naturels (ATEN). Mise à disposition des opérateurs et animateurs Natura 2000, son utilisation a été rendue obligatoire par la DREAL-LR en 2010.

Une formation a été suivie par l'animatrice Natura 2000 en 2013. Néanmoins, faute de temps, ce tableau de bord n'a pas été mis à jour.

Cet outil a été supprimé en 2016, un nouvel outil ayant été mis en place : le SIN2.

4. Mise à jour du DOCOB

Cette rubrique comprend la mise à jour du périmètre du site Natura 2000, qui a été réalisée à l'issue de la validation du DOCOB, ainsi que la rédaction du dossier envoyé pour avis aux communes et intercommunalités concernées.

Ce travail comprend un nombre d'heures important du service informatique de la CCVH pour l'ajustement parcellaire du périmètre, temps de travail non pris en charge financièrement par Natura 2000.

5. Veille environnementale

Il s'agit principalement du temps consacré à l'évaluation des incidences.

La structure animatrice est chargée de réaliser le « porter à connaissance » concernant les enjeux du DOCOB, auprès des porteurs de projet qui la sollicitent.

En 3 ans, ce sont 20 projets qui ont été accompagnés dans ce cadre, parmi lesquels 7 projets de travaux et aménagements et 13 manifestations sportives ou culturelles.

La structure animatrice n'a pas connaissance de l'ensemble des projets du site : en effet, de nombreux projets soumis à évaluation des incidences sont déposés en Préfecture, sans que l'animateur Natura 2000 ne soit contacté.

Néanmoins, au fil des années, on constate que les élus se font de plus en plus le relais auprès des porteurs de projets et les incitent à contacter la structure animatrice.

Ainsi, des préconisations sont données à tous les projets, y compris quelques-uns n'étant pas réglementairement soumis à l'évaluation des incidences. C'est le cas par exemple des tournages de film.

Cette veille inclut également une vigilance particulière par rapport aux décharges sauvages, en lien étroit avec les élus et les services de la DDTM.

6. Relations avec les services de l'Etat et les opérateurs Natura 2000

Cette rubrique intègre les échanges avec les services de l'Etat (convention-cadre, état de conservation des habitats...), principalement au travers de la participation aux réunions annuelles régionales et départementales.

	26/06/2015
Réunion départementale - Hérault	08/10/2016
	13/06/2017
Réunion régionale - Languedoc-Roussillon	13/10/2015
Réunion régionale – Occitanie	9 et 10 juin 2016
Reunion regionale – Occitanie	2 et 3 octobre 2017

Ces RDV sont importants à plusieurs titres :

- Pour prendre connaissance des actualités réglementaires / financières du réseau Natura 2000
- Pour échanger avec les autres structures animatrices et se nourrir des retours d'expériences des territoires voisins.



A noter qu'en 2015, sur suggestion de la DREAL, le site « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas » a figuré parmi les 5 sites Natura 2000 français ciblés pour la réalisation de l'audit de la Cour des comptes Européenne. Cet audit s'est concrétisé par un entretien en salle puis par une visite de terrain sur une mare temporaire, accompagnés du Conservatoire Botanique National. L'audit a donné lieu à un rapport publié en février 2017 : « les auditeurs ont pris acte du rôle majeur que Natura 2000 joue dans la protection de la biodiversité, mais ont conclu que le potentiel du réseau n'avait pas été pleinement exploité. »

7. Suivi et études

Le DOCOB prévoit un certain nombre d'études de suivi ou d'amélioration des connaissances. Cette rubrique comprend également les études conduites par les partenaires, suivies par l'animatrice Natura 2000.

Depuis le début de l'animation du DOCOB, 5 études ont été conduites / suivies (en gras, les études financées par Natura 2000, approfondies dans les paragraphes suivants) :

- suivi des chauves-souris : suivi des cavités, recherche en bâti, conduit par le GCLR
- suivi d'une stagiaire CBN en 2015 : mise au point d'une méthodologie de caractérisation de l'état de conservation des mares temporaires
- inventaire des mares, conduit par le CBN en 2016-2017
- hiérarchisation des **mares temporaires** en vue de prioriser les actions à mener, par le CEN en 2016-2017
- état des lieux des parcours substeppiques par le CEN en 2016-2017

L'animatrice Natura 2000 a également suivi 2 stages de formation sur les chauves-souris en mai 2015 et sur la biodiversité & l'élevage en septembre 2015.

Suivi des populations de chauves-souris [GCLR]

Par l'intermédiaire du Groupement des Chiroptères Languedoc-Roussillon, un suivi des cavités a été initié en 2015.

Des enjeux modérés ont été identifiés sur l'aven Salvat et sur les anciennes mines de St Paul et Valmalle.

Année	Prospections ou actions menées en cavité
2015	Aven Salvat : pose de détecteurs en août. Probable gîte de regroupement de mâles pour
	au moins 3 espèces d'intérêt communautaire (grands et petits rhinolophes, murins à
	oreilles échancrées)
	Anciennes mines de bauxites de St Paul et Valmalle : seulement utilisées par quelques
	individus isolés
2016	Aven Salvat : suivi hivernal (13 grands rhinolophes et 3 petits rhinolophes). Proposition
	de pose d'un panneau de sensibilisation. Conception du panneau
2017	Aven Salvat : pose du panneau

Concernant la prospection en bâti, le tableau suivant reprend les principales informations & découvertes :

Année	Prospections ou actions menées en bâti
2015	Lancement d'une enquête auprès des habitants restée infructueuse (seuls des
	signalements hors site Natura 2000 d'individus en vol ont été récoltés)
	Août : découverte d'une colonie de reproduction de 9 murins oreilles échancrées dans la
	bergerie du Mas de Terrus . La date de découverte (tardive) laisse suspecter une
	population plus importante en juillet.
2016	Juillet : Suite à des travaux de rénovation, le gîte de la bergerie du Mas de Terrus n'est
	plus accessible aux chiroptères
	Inventaire du Castellas (quelques individus isolés dans l'ancienne chapelle et une petite
	colonie de reproduction de murins à oreilles échancrées dans l'ancienne dîmière)
2017	Juillet : visite de la partie « habitation » du Mas de Terrus (quelques individus isolés).
	Montage du contrat Natura 2000 de restauration d'une toiture

Les premières actions en bâti révèlent la vulnérabilité des populations de chauves-souris qui utilisent les bâtiments. En effet, d'une année sur l'autre, des travaux de réhabilitation peuvent tout simplement détruire des gîtes, déjà peu nombreux sur le causse d'Aumelas.



Ceci met en exergue l'importance capitale d'une sensibilisation et d'une veille accrue auprès des propriétaires de gîtes concernés pour maintenir les populations.

Hiérarchisation des mares temporaires [CEN]



Cette étude, focalisée sur l'un des enjeux prioritaires du DOCOB, a permis de prioriser les mares sur lesquelles il fallait intervenir : soit au regard de l'importance des enjeux écologiques, soit au regard de la « facilité » d'intervention.

Cette étude a guidé les premiers contrats Natura 2000 mobilisés.

Etat des lieux des parcours substeppiques [CEN]



Les parcours substeppiques représentent un enjeu majeur. Or, le diagnostic écologique concernant cet habitat est apparu comme imprécis. Par conséquent, une mise à jour des connaissances (répartition et état de conservation) a été réalisée, par le CEN, en vue de mieux prioriser les actions du DOCOB.

Le « meilleur » outil pour maintenir cet habitat en bon état de conservation est le maintien du pastoralisme. Outre la mise en

place de contrats agricoles (MAEC) qui a été réalisée auprès des éleveurs volontaires, la solution serait d'encourager l'installation de nouveaux éleveurs sur le territoire. Cela nécessite du temps et des compétences qui n'ont pas pu être développées lors des 3 premières années de mise en œuvre.

3. Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB

3.1 Bilan financier de l'animation et de la contractualisation

Ce bilan comprend l'animation de la structure animatrice (intégrant les études complémentaires), ainsi que les MAEC et les contrats Natura 2000 sur les 5 années engagées. Il reflète l'ensemble des financements alloués au site Natura 2000 (structure animatrice et acteurs locaux).

Type d'action	Montant réalisés €	%
Animation (inclut les études complémentaires)	84 610.12 €	28.8 %
Contrats agricoles (MAEC)	151 891.96 €	51.7 %
Contrats Natura 2000	57 397.81 €	19.5 %
Total	293 899.89 €	100

Au sein du volet « animation », les dépenses (prestations/régies) ont été découpées comme tel :

Période	Type de dépense	Montant prévu	Montant réalisé
	Régie	7115,00	8908,90
Janvier à mai 2015	Prestation	0,00	0,00
	Total	7115,00	8908,90
	Régie	9498,87	9498,87
Juin à décembre 2015	Prestation	5163,00	5163,00
	Total	14636,23	14636,23
	Régie (+15%)	17787,2	16018,89
2016	Prestation	19435,92	18009,52
	Total	37223,12	34028,41
	Régie (+15%)	24442,49	17701,58
Janvier 2017 à mars 2018	Prestation	8895,20	9335,00
	Total	33337,69	27036,58
TOTAL 92312,04			84610,12

La sur-estimation des besoins sur les années 2016 et 2017 est liée à la prise de congé parental plus long que prévu pour l'animatrice Natura 2000 et la chef de projet Natura 2000.

De manière générale, les financements alloués à l'animation du site Natura 2000 ont été à la hauteur des attentes de l'équipe d'animation du site. A noter cependant que les actions réalisées sont nécessairement calibrées sur 50 % d'un temps plein complet pour l'animatrice Natura 2000 (animation concomitante d'un autre site Natura 2000).

Par conséquent, il n'est pas possible de mener de front toutes les actions identifiées dans le DOCOB. Un travail de priorisation est réalisé chaque année et proposé en COPIL.

Les parts de chaque financeur ont évolué comme suit pour l'animation :

Période	Montant réalisé	Financeurs	% de financements	montants	
	8908,90	Autofi	36%	3216,58	İ
		FEADER	32%	2846,16	
Janvier à mai 2015		Etat	32%	2846,16	
	14636,23	Autofi	20%	2927,25	
		FEADER	0%	0,00	
Juin à décembre 2015		Etat	80%	11708,98	
	34028,41	Autofi	0%	0,00	
		FEADER	63%	21437,90	
2016		Etat	37%	12590,51	
	27036,58	Autofi	0,0%	0,00	
		FEADER	63%	17033,05	
Janvier 2017 à mars 2018		Etat	37%	10003,53	
TOTAL	84610,12			84610,12	
		A	utofi	6143,83	7
	TOTAUX SUR	FE	ADER	41317,10	4
	LA PERIODE	E	tat	37149,19	4

Lissés sur la période, ce sont donc 7 % qui ont été autofinancés par les collectivités (CC Vallée de l'Hérault, CC Nord Bassin de Thau, Montpellier agglomération), selon une grille de répartition définie par convention, en fonction de la surface et du nombre d'habitants concernés par le site Natura 2000. A partir de 2016, il n'a plus été demandé d'autofinancement.

Les financements Européens (FEADER) et de l'Etat ont respectivement contribué à hauteur de 49 % et 44% du budget.

3.2 Bilan en temps passé

Le tableau suivant intègre le temps de travail de l'ensemble des personnes ayant été financées sur l'animation du site Natura 2000 :

- chef de projet Natura 2000 : Laure Béné
- Animatrice Natura 2000 : Mélina Choupin
- Animatrice Natura 2000 remplaçante (2016): Fabienne Ribo
- Technicien SIG: Thibault Roure

Type d'action	Temps passé en jours
Contrats et chartes	49
Information, communication, sensibilisa	ition 67
Suivi du DOCOB	117
Mise à jour du DOCOB	17
Veille environnementale	11
Relations avec l'Etat	15
Etudes et suivi	26
то	TAL 302

3.3 Points forts et points faibles

Type d'action	Points forts	Points faibles
	Contrats agricoles (MAEC) = amélioration des connaissances de terrain de l'animatrice à l'occasion des diagnostics Valorisation du travail des éleveurs et de leur contribution Collaboration constructive avec les partenaires du PAEC	Lourdeur de la mise en place collective, à grande échelle, du PAEC → très chronophage Pas de nouvelles MAEC possible en 2018 (les mesures biodiversité ne sont plus finançables jusqu'au terme de la programmation PAC en cours)
	Contrat ni forestier-ni agricole :	Années 2014 et 2015= années blanches sans financement de contrat
Contrats et chartes	L'étude de hiérarchisation des mares temporaires pose les bases des contrats à mettre en place.	Nécessaire avance des frais pour le bénéficiaire
	Appui technique du CEN en 2016 Appui technique de la fédération régionale des chasseurs en 2017	Délai d'instruction des contrats qui peut être décourageant (plus d'un an)
	Contrat forestier :	Le site n'abrite pas d'habitat forestier prioritaire. Aucune animation n'a été faite en ce sens.
	Charte: bonne dynamique avec la fédération régionale des chasseurs	Manque de temps pour maintenir du lien avec les signataires
Information, communication,	Mise en place d'un plan de communication pour structurer les actions	Manque de temps pour établir une communication régulière avec les communes et les élus
sensibilisation	Appui du service communication de la CCVH	La communication est souvent la

	Collaboration efficace avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (animation)	variable d'ajustement quand les subventions sont en-deçà des montants sollicités par la structure animatrice
Suivi du DOCOB		Lourdeur administrative du dispositif en général (notamment 2015 avec 2 demandes de subventions successives) Manque de temps pour le remplissage de SUDOCO
Mise à jour du DOCOB		
Veille environnementale	Bon relationnel avec les porteurs de projet	Connaissance très partielle des projets du territoire (projets de mesures compensatoires, études d'impacts,)
Relations avec l'Etat		
Etudes et suivi	Suivi sur les cavités/gîtes à chiroptères Bonne connaissance de l'état initial des mares temporaires Bonne connaissance de l'état en 2016 des parcours substeppiques	Difficulté à mettre en place un suivi de l'ensemble des habitats et espèces préconisés par le DOCOB, par manque de temps (et de financement)

3.4 Mesures engagées

Pour mémoire, le DOCOB se compose de 8 grands objectifs, desquels découlent 21 mesures, lesquelles sont déclinées en 64 actions opérationnelles.

Au cours de ces trois premières années, ce sont 37 actions parmi les 64 figurant dans le DOCOB qui ont été engagées (les actions d'animation administrative n'ayant pas été prises en compte puisque toutes nécessairement engagées).

Le tableau ci-après regroupe l'ensemble des actions du DOCOB, engagées ou non. L'intensité de la couleur affectée aux colonnes 2015, 2016 et 2017 varie selon le degré d'avancement des actions.

Bilan intermédiaire - Site Natura 2000 « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas » - Janvier 2015 à mars 201	18

code mesure	Intitulé mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2015	2016	2017	Indicateurs ou commentaires				
	OUV : maintenir et restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire OUVERTS en favorisant le pastoralisme extensif et les moyens opérationnels adaptés												
			1 – Maintien de l'ouverture des milieux	MAEC - Gestion pastorale des milieux remarquables de pelouse	***				PAEC en 2015 puis engagements de tous les éleveurs éligibles et volontaires en 2016-2017				
			remarquables de pelouse	MAEC - Gestion pastorale et maintien de l'ouverture des milieux remarquables de pelouse					352,41 ha engagés pour leur maintien "ouvert" 3 exploitants engagés				
	Maintien des milieux ouverts par		2 – Maintien de	MAEC - Gestion pastorale des milieux humides					Les quelques parcelles concernées par				
OUV1	·	agropastorale	l'ouverture des milieux humides	MAEC - Gestion pastorale et maintien de l'ouverture des milieux humides	***				ces mesures ne sont pas (plus?) pâturées				
			3 – Equipements pastoraux et gestion des milieux ouverts dans le	A32303R - Gestion pastorale dans le cadre d'un projet de génie écologique	**				La priorité est donnée aux éleveurs dont l'action bénéfique par le pâturage est				
			cadre d'un projet de génie écologique	A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique					plus durable, et perdure au-delà du contrat de 5 ans				
			1 – Ouverture et gestion pastorale des milieux en	MAEC - Ouverture et maintien de	**				PAEC en 2015 puis engagements de tous les éleveurs éligibles et volontaires en 2016-2017				
			déprise	l'ouverture des milieux en déprise					25,75 ha engagés pour l'ouverture du milieu 3 exploitants engagés				
OUV2	Réouverture et entretien des	moyen		A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage									
	milieux		2 – Chantier de réouverture et entretien	A32302P - Restauration de milieux ouverts pas un brûlage dirigé	**								
							des milieux ouverts, hors parcelles agricoles	A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	4. 4r				
				A32305R - Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger					Montage d'un contrat sur 52 300 m² (travaux 2019)				

code mesure	Intitulé mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2015	2016	2017	Indicateurs ou commentaires	
0111/2	Appui de l'activité pastorale et du	f-11.1.	1 – Veille sur l'offre et la demande en termes de pastoralisme	Hors contrat N2000	*				Non mis en œuvre faute de temps	
OUV 3	redéploiement, sur les secteurs à enjeux	faible	2 – Accompagnement des porteurs de projets et animation foncière	Animation	*				Non mis en œuvre route de temps	
			HUN	1 : Préserver et restaurer les milieux hur	nides					
			1 – Gestion pastorale des près humides	Traité par OUV 1	***				Les quelques parcelles de "prés humides" concernées de par ces mesures ne sont pas (plus?) pâturées	
			2 – Chantier de réouverture et entretien des milieux ouverts, hors parcelles agricoles, des milieux humides	Traité par OUV 2	**					
	Protection, entretien, voire création de mares			MAEC - Restauration ou entretien de mares					2 mares engagées	
HUM 1	temporaires, des près humides et du	fort		A32309P - Création ou rétablissement de mares						
	ruisseau du Coulazou		3 – Création, rétablissement,	A32309R - Entretien de mares					2 mares concernées par des travaux de débroussaillage (travaux 2018)	
			restauration, protection et entretien des milieux humides	A32324P - Travaux de mise en défens	***				3 mares concernées par des dispositifs empêchant l'accès des véhicules motorisés (travaux 2018)	
				F22702 - Création ou restauration de mares forestières						
				F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire						
			FOR : Préserver les n	nilieux forestiers à enjeux et les habitats	d'espèces	d'insectes	5			
FOR 1	Conservation des futaies de chêne à enjeux	moyen	1 Développement de bois sénescents	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	**				Aucune animation n'a été mise en œuvre sur les actions en faveur de la forêt, ces enjeux n'étant pas prioritaires	

code mesure	Intitulé mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2015	2016	2017	Indicateurs ou commentaires
	Développement		1 – Création ou rétablissement de clairières ou landes	F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes	*				
FOR 2	des pratiques forestières favorables à la biodiversité	faible	2 – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	*				
			3 – Irrégularisation de peuplements forestiers	F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	*				
FOR 3	Prévention des incendies sur les peuplements	faible	1 – Coordination et information au risque incendie autour des secteurs à enjeux écologiques	Hors contrat N2000 Animation	*				
	forestiers		2 - Sylvo-pastoralisme	MAEC - Sylvo pastoralisme	*				
			ESP : Préserver les espè	cces à enjeu élevé, notamment les chiro	ptères, et	leurs habit	ats		
	Protection des habitats des		1 – Mise en défens ou fermeture temporaire des	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	***				
ESP1	chauves-souris et intégration de préconisations écologiques lors de	fort	cavités à enjeux	F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire					Les premiers inventaires n'ont pas mis en évidence de colonie nécessitant de proposer un contrat de ce type.
	travaux (réhabilitation et construction)		2 – Maintien et/ou restauration des gîtes en bâti	A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	**				
	Développement et maintien des pratiques agricoles		1 – Réduction ou suppression des produits	MAEC - Absence de traitements herbicides en vergers et oliveraies					L'animation sur les MAEC s'est focalisée sur la priorité n°1 à savoir le maintien
ESP2	raisonnées et/ou biologiques, réduction des phytosanitaires	moyen	phytosanitaires en vergers et oliveraies	MAEC - Absence de traitements herbicides en vergers et oliveraies sur l'inter-rang	**				des milieux ouverts. Elle s'est donc concentrée sur l'activité pastorale et non sur la viticulture.

code mesure	Intitulé mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2015	2016	2017	Indicateurs ou commentaires
			2 – Amélioration des	MAEC - Absence de traitements herbicides en viticulture sur l'inter- rang					
			pratiques en viticulture	MAEC - Lutte biologique en viticulture					
			1 – Maintien des infrastructures agro- écologiques	MAEC - Maintien des infrastructures agro-écologiques (éléments arborés, fossés, bords de champs, murets ,)	**				L'animation sur les MAEC s'est focalisée
	Maintien, restauration voire création des			MAEC - Entretien des haies, alignements d'arbres, arbres isolés					sur la priorité n°1 à savoir le maintien des milieux ouverts. Elle s'est donc concentrée sur l'activité pastorale et non sur la viticulture. A noter que le financement des actions relatives aux infrastructures est considéré comme peu incitatif.
ESP3	eléments structuraux du paysage (haies, arbres isolés, bosquets, talus,) et des mosaïques de milieu	faible	2 – Réhabilitation et entretien de haies et autres éléments arborés	A32306P: Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets. A32306R: Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignements d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	*				
			3 – Maintien de la mosaïque de milieux	Traité par OUV	***				PAEC en 2015 puis engagements de tous les éleveurs éligibles et volontaires en 2016-2017
			OIS : Protéger le	s oiseaux, leurs habitats et leurs ressou	rces alime	ntaires			
	Préservation des sites de nidification des rapaces ainsi			A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site					La préservation des aires de quiétude passe davantage par une veille de terrain que par des contrats Natura 2000.
OIS	que des aires de quiétude ; amélioration des ressources alimentaires et maintien des zones d'alimentation	fort	1 – Préservation des sites de nidification des rapaces ainsi que des aires de quiétude	A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	***				Concernant l'Aigle de Bonelli, une veille est déjà réalisée par ailleurs, dans le cadre du Plan National d'Action. Concernant les busards cendrés, une partie de la population du site est suivie annuellement dans le cadre des mesures compensatoires du parc éolien.

code mesure	Intitulé mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2015	2016	2017	Indicateurs ou commentaires
				A32325P - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires					
			2 –Préservation des ressources alimentaires	A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	*				Montage d'un contrat sur 13 000 m² (travaux 2019)
				MAEC – Implantation de couverts culturaux favorables à l'avifaune					
			3 – Lutte contre la fermeture des milieux	Traité par OUV	***				PAEC en 2015 puis engagements de tous les éleveurs éligibles et volontaires en 2016-2017
			INFO : informer, sen	sibiliser, valoriser, améliorer, orienter le	es activités	humaines			
			1 – Définition d'un plan de communication		***				Etabli en 2016
	Information, sensibilisation,		2 – Réalisation et diffusion de supports d'information		*				2 lettre d'info (2015-2016) 1 brochure 2018
INFO1	communication auprès du grand public et des	fort	3 – Mise à jour du site internet	Hors contrat N2000 Animation	**				
	usagers, sur le site Natura 2000 et sa sensibilité		4 – Consolidation du programme d'animations "nature"		**				
			5 – Sensibilisation des acteurs les plus concernés		***				

code mesure	Intitulé mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2015	2016	2017	Indicateurs ou commentaires
	pratiques,	Sestion de la	1 – Localisation des secteurs les plus sensibles au regard de la fréquentation	Hors contrat N2000 Animation	***				Des aménagements ont été faits sur les mares prioritaires. Un panneau a été posé sur l'aven accueillant des chauves- souris et fréquenté par les spéléologues. Une veille est réalisée via d'autres programmes pour les sites de nidification
INFO2		fort	2 – Concertation pour l'identification d'un plan de circulation du massif		**				
	réduction des circulations sur les secteurs sensibles			A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès					3 mares concernées par des dispositifs empêchant l'accès des véhicules motorisés (travaux 2018)
			3 – Aménagements visant à gérer la fréquentation	A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	**				4 mares concernées (travaux 2018)
				F22714 – Investissements visant à informer les usagers de la forêt					
	Porté à connaissance et		1 – Concertation préalable avec les acteurs les plus concernés par les enjeux ciblés						Echanges avec le moto-cross de Poussan sur la circulation des véhicules motorisés en garrigue
INFO3	sensibilisation sur les réglementations en vigueur	moyen	2 – Journée de terrain et d'action thématique 3 – Mise à jour des réglementations en vigueur sur le site internet	Hors contrat N2000 Animation	*				
		SUIVI : Amélior		un suivi scientifique des habitats et es	pèces, inst	aurer une v	veille enviro	nnementa	le
SUIVI1	Approfondissement des connaissances	moyen	1 – Inventaire et caractérisation des mares temporaires	Hors contrat N2000	***				inventaire CBN et hiérarchisation CEN
	sur les espèces et les habitats	,	2 – Etat des lieux cartographique de l'état de conservation des Parcours substeppiques (6220*)	Etude et veille	***				Etude CEN 2016-2017

code mesure	Intitulé mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2015	2016	2017	Indicateurs ou commentaires
			3 – Etude visant à comprendre le rôle du Coulazou pour le murin de Capaccini		**				
			4 - Etude du fonctionnement des populations de minioptères de Schreibers		**				
			5 – Etude visant l'aigle de Bonelli		***				Equipement GPS d'un aigle, préalable à l'étude
			6 – Etude visant le busard cendré		***				Etude LPO 2017
			7 – Etude visant le bruant ortolan		**				Financement refusé par la DDTM en 2017
			8 – Etude visant la bondrée apivore		**				
			9 – Veille bibliographique		**				
			1 - Suivi des gîtes des espèces de chauves-souris à enjeux		***				
	Suivi des habitats		2 – Vérification du maintien de la station d'Agrion de mercure		*		_		
SUIVI2	et des populations d'espèces d'intérêt communautaire à	fort	3 – Suivre l'état de conservation des mares temporaires	Hors contrat N2000 Etude	***				stage CBN 2015 = état "initial"
	fort enjeu		4 – Suivi des espèces d'oiseaux à enjeux		***				Suivis des Aigles (Bonelli et royal) et partiellement du busard cendré, assurés par le biais d'autres programmes

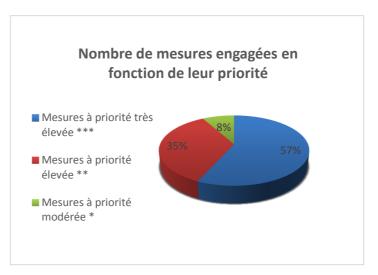
code mesure	Intitulé mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2015	2016	2017	Indicateurs ou commentaires
	Veille sur les infrastructures de production et de		1 – Veille et accompagnement sur les projets d'infrastructures de production d'énergie et sur les sites existants		***				
SUIVI3	transport d'énergie, ainsi que sur l'urbanisation, en vue de limiter leurs impacts sur les espèces d'intérêt communautaire et	fort	2 – Veille sur la réduction de l'impact des infrastructures de transport d'énergie sur les oiseaux	Hors contrat N2000 Animation	**				Veille réalisée dans le cadre de l'évaluation des incidences et quand les communes nous sollicitent pour avis sur leur PLU.
			3 – Veille sur l'urbanisation		**				
	Surveillance des		1 – Echanges avec les services de police de l'environnement	Hors contrat N2000	***				Veille notamment sur les décharges sauvages, rave party,
SUIVI4	sites à enjeux	moyen	2 – Journées d'intervention sur les sites à enjeux exceptionnels	Animation	**				
			AN	IM : Animer et mettre en œuvre le DO	СОВ				
			1 – Mise en œuvre générale du DOCOB		***				
			2 – Modification du périmètre		***				
ANIM1	Animer la mise en œuvre des actions, de la charte et réaliser leur suivi	fort	3 – Mise en œuvre des actions contractuelles et non contractuelles	Hors contrat N2000 Animation	***				
			4 – Animation particulière relative à la mise en place de la Charte Natura 2000		*				

code mesure	Intitulé mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action	2015	2016	2017	Indicateurs ou commentaires
			5 – Suivi/évaluation de la mise en œuvre du DOCOB, des actions menées et réalisation des bilans et de la mise à jour du DOCOB		**				
ANIM2	Accompagnement et porté à connaissance sur les enjeux Natura 2000 auprès des porteurs de projet publics ou privés, dans le cadre de l'évaluation des incidences	moyen	1 – Contribuer à la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences	Hors contrat N2000 Animation	***				
ANIM3	Sensibilisation et porté à connaissance sur le DOCOB auprès des acteurs publics en vue de sa cohérence avec les plans, schémas et programmes d'aménagements	moyen	1 – Rencontrer les élus et techniciens chargés d'élaborer les documents de planification et les porteurs de projets 2 – Organiser l'intégration des objectifs du DOCOB dans l'ensemble des documents de référence 3 – Assurer une veille active visant à être informé des nouveaux projets	Hors contrat N2000 Animation	***				

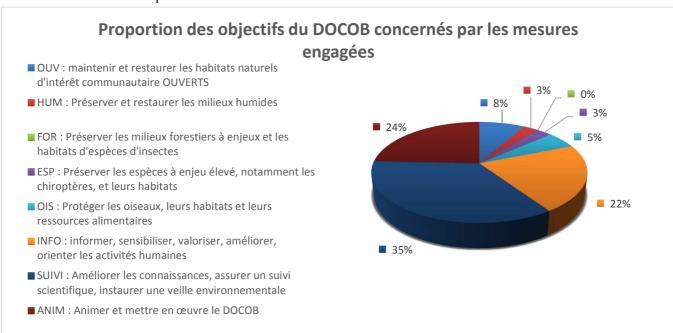
La plupart des mesures prioritaires a été engagée, à des degrés divers d'avancement.

Seule la mesure ESP I n'a pas été engagée : celle-ci prévoit des contrats pour la préservation des gîtes à chauves-souris. Or, les premiers inventaires n'ont pas relevé de besoins en la matière, d'où l'absence d'actions mises en œuvre.

Le graphe ci-contre atteste de l'adéquation entre le niveau de priorité des actions défini dans le DOCOB et la priorité qui leur a été donnée dans sa mise en œuvre : 92 % des actions engagées sont d'un niveau de priorité élevée voire très élevée.



Si on analyse la proportion que représente chaque grand objectif, le graphe suivant montre une inégalité dans le traitement des thématiques.



3 objectifs sont particulièrement sous-représentés :

- FOR : les enjeux forestiers étant peu prioritaires, aucune animation n'a été mise en œuvre dans ce domaine
- HUM : seule l'action concernant les mares temporaires a été initiée. L'action concernant les prés humides n'a pas été engagée.
- ESP: les enjeux concernant les espèces (hors oiseaux) sont relativement faibles. Les suivis et inventaires des chauves-souris n'ont pas mis en évidence de besoin

3.5 Evaluation de l'impact des mesures et de l'évolution du site

L'évaluation de l'impact des mesures nécessite une caractérisation précise des habitats et espèces, préalablement à la mise en place d'action. Le diagnostic écologique du site Natura 2000 réalisé en 2012 a porté sur plus de 13 000 ha. Par conséquent, les données acquises n'ont pas la précision nécessaire pour constituer cet état zéro fiable de l'état de conservation des espèces et habitats, à quelques exceptions près, mentionnées ci-après.

Les mares temporaires ont fait l'objet de plusieurs travaux en 2015 et 2016, par le CBN et le CEN. Ceuxci ont été l'occasion de décrire/caractériser les mares. Les moyens financiers alloués à Natura 2000 ne permettent pas de suivre annuellement ces milieux, néanmoins, il pourrait être intéressant de reconduire ce type de travaux en fin de DOCOB, notamment au regard de la gestion qui a pu être mise en œuvre sur certaines mares.

Les **contrats agricoles** réalisés en 2016 et 2017 ont pu bénéficier d'un diagnostic écologique d'exploitation, réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels (en 2016) et réalisé en régie par la structure animatrice (en 2017). Avec photos à l'appui, l'intérêt écologique des parcelles a été décrit. Si des moyens financiers peuvent être mobilisés, il pourra être intéressant de reproduire ces diagnostics, à l'échéance des contrats, afin de tenter d'en qualifier l'impact.

Une étude sur les **parcours substeppiques** a permis de repréciser leur localisation et leur état de conservation. Si cette étude est reconduite, l'évolution de cet habitat-phare du site Natura 2000 pourra être évaluée. Au-delà du maintien du pastoralisme, les premières années d'animation ont montré l'importance d'une vigilance particulière quant aux énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque) dont les velléités sont nombreuses sur le site.

Concernant les **chauves-souris**, les premières actions ont permis d'agir sur l'aven principalement concerné (sensibilisation du propriétaire/pose d'un panneau pour les spéléologues) et d'améliorer progressivement les connaissances sur les gîtes bâtis utilisés (Terrus, Castellas d'Aumelas). A défaut de vraiment pouvoir qualifier l'évolution des populations, Natura 2000 permet de mieux connaître les populations actuelles.

Au sujet des **oiseaux**, de premières études ont conduit à l'amélioration des connaissances sur quelques espèces à fort enjeu : aigle de Bonelli, busard cendré. Le premier est suivi annuellement dans le cadre du PNA qui lui est dédié. Le second est suivi sur les 2/3 du site Natura 2000 dans le cadre des mesures compensatoire du parc éolien d'Aumelas-Villeveyrac. Les autres espèces n'ont pas pu faire l'objet de suivi, faute de financement et de moyen humain pour suivre ces études.

Plus globalement, il convient de rappeler la difficulté d'évaluer l'impact des actions engagées sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire :

- d'une part, parce que la réponse des milieux à des actions de gestion peut parfois mettre des années à se concrétiser (retour de certaines espèces par exemple) ;
- d'autre part, parce que pour réaliser une telle évaluation, il faudrait un état des lieux précis (inventaire faunistique et floristique par exemple) et reproductible. Le diagnostic réalisé à l'échelle du site n'étant pas suffisant pour un tel objectif, il faut nécessairement réaliser un état des lieux précis avant chaque action.

4. Bilan général de la mise en œuvre du DOCOB et perspectives

Avec l'engagement de 37 actions parmi les 64 figurants au DOCOB, on peut considérer que la mise en œuvre du programme est déjà bien entamée. La grande majorité des actions engagées sont celles identifiées comme prioritaires. Les actions moins prioritaires réalisées l'ont été au gré d'opportunité saisie. A noter également que certaines mesures identifiées dans le DOCOB ne s'avèrent plus pertinentes au regard des connaissances actuelles (cf mettre en défens des habitats de chauves-souris figure au DOCOB mais n'est pas pertinent à l'heure actuelle).

En dépit des freins administratifs, l'animation réalisée conjointement avec la chambre d'agriculture auprès des éleveurs a permis l'engagement de 3 éleveurs en **contrats MAEC** sur la période concernée. Cet outil contractuel parait loin d'être suffisant pour enrayer la fermeture progressive des milieux. L'effort doit désormais être mis sur le redéploiement de l'activité d'élevage, notamment en créant des synergies avec les structures déjà en action sur ces thématiques (chambre d'agriculture, CEN, ...).

Par ailleurs, une réflexion pourra être engagée sur des alternatives au contrat pour encourager l'amélioration des pratiques pastorales.

Plusieurs **contrats** « **ni-ni** » se sont mis progressivement en place sur des enjeux phares : gestion des mares temporaires, restauration d'un gîte à chauves-souris, ouverture des milieux. Ces actions se sont mises en places avec l'aide précieuse de partenaires (CEN, fédération régionale des chasseurs). La dynamique est lancée ; sous réserve de la disponibilité de financement, ces actions peuvent être étendues.

Sous l'impulsion des acteurs locaux, des **chartes Natura 2000** ont été signées avec les chasseurs. Sans être signataire de la charte sur ce site, les acteurs de pleine nature sont également sensibilisés par le biais de la signature de la charte sur le site voisin des Gorges de l'Hérault. Le bilan reste en demi-teinte car les contacts restent peu nombreux avec les signataires, par manque de temps.

Les actions de **communication** se sont structurées grâce à l'établissement d'un plan de communication. Les opérations de sensibilisation ont débuté auprès du grand public, qu'il soit captif (sortie nature sur « RDV ») ou non (présence d'un animateur dans un milieu naturel fréquenté).

- → Le travail est à poursuivre, notamment en direction du public scolaire.
- → D'autres acteurs interviennent dans le domaine de la sensibilisation à la biodiversité du site, au travers de différents programmes. Une coordination et une meilleure complémentarité des actions est à rechercher.

Des outils de communication ont été développés : lettre d'information bisannuelle, charte graphique, brochure généraliste, exposition.

L'avancée des actions de **suivi ou d'amélioration des connaissances** est inégale : elle peut être jugée comme satisfaisante pour les chauves-souris par exemple. A défaut de financement possible et de temps disponible, toutes les actions prévues dans ce domaine n'ont pas pu être mises en œuvre et ce volet de l'action Natura 2000 est nécessairement soumis annuellement à une drastique priorisation en fonction des volumes financiers mobilisables.